

Cat'Danser



REGLEMENT INTERIEUR

Cours de Danse Modern'jazz

Catherine OCHOA, Professeur **Diplômé d'Etat** en Modern'Jazz. (siret 39854805700098)

Diplôme Fédéral Professeur Handidanse, option déficients auditifs.

Certificat grade 1 langage des signes.

Formation Sophro Enfants émotions / danse Yoga Sophro.

Mail : danse.ochoa@gmail.com

Tel : 06 70 03 16 67

Site : www.catdanser.com

ART 1 LE REGLEMENT INTERIEUR:

Procéder à une inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur, d'un élève majeur ou des parents d'un élève mineur.

ART 2 FONCTIONNEMENT :

Les cours sont dispensés par Mme Catherine OCHOA, professeur de danse, diplômée d'Etat, qui a suivi une formation dans les domaines de la technique de la danse, de l'histoire de la danse, de la pédagogie, de la musique, de l'anatomie, de la physiologie et de la kinésiologie. Cette formation lui permet de dispenser des cours à des élèves dès l'âge de quatre ans, dans le plus grand respect du développement corporel de l'enfant. Il est à noter que Cathy favorise l'intégration des personnes atteintes d'handicaps.

Les cours débutent début septembre et se terminent en juin (Pas de cours pendant les vacances scolaires ni les jours fériés, sauf exception et si préparation de spectacle).

En cas de spectacle, les heures de répétitions supplémentaires seront considérées comme des heures de cours, dans ce cas, l'année pourrait se terminer avant fin juin. Les parents prendront en charge les frais de costumes qui sont calculés au plus juste.

Pour la rentrée il est nécessaire de respecter les âges indiqués.

A l'issue du mois de septembre, Cathy pourra selon le niveau de l'élève effectuer un changement de groupe, une régularisation de tarifs pourra être alors demandée (ex passage d'un cours de 45mn à un cours d'1h...)

Pour toutes questions Cathy n'est disponible qu'avant le 1^{er} cours et après le dernier cours de la journée ou par téléphone ou sms.

Cathy se réserve le droit de substituer un intervenant pendant l'année artistique.

Cathy se réserve le droit de fermer un cours si le nombre d'élèves est insuffisant.

ART 3 RESPONSABILITE :

Cathy dispose d'une assurance professionnelle.

Chaque élève doit disposer d'une assurance personnelle couvrant l'activité de danse.

Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant.

Les parents doivent faire respecter le silence dans les couloirs dans l'attente de la séance de leur enfant.

Les parents doivent accompagner leur enfant aux toilettes avant les cours, le professeur ne pouvant pas amener les enfants au détriment d'un groupe.

La responsabilité du professeur ne peut pas être engagée en dehors des créneaux horaires des cours suivis par l'élève.

Les affaires personnelles des élèves restent sous leur responsabilité, en cas de vol la responsabilité de Cathy ne peut pas être engagée.

ART 4 COMPORTEMENT ET TENUE :

Bas : collant, avec ou sans pied, legging noir. Haut : justaucorps de la couleur du choix de l'élève.

Les cheveux devront obligatoirement être attachés (queue de cheval ou chignon).

Seules les chaussures adaptées à la danse sont acceptées (chaussettes et pieds-nus autorisés)

L'usage des téléphones portables est strictement interdit. (Ils doivent être rangés, en mode silencieux, dans le sac de l'élève).

Le professeur se réserve le droit d'exclure tout élève qui perturberait le cours, par son indiscipline, son irrespect face à son groupe ou son professeur, son manque de travail ou des bavardages incessants et cela sans préavis.

En cas de fièvre, l'élève sera refusé au cours de danse.

ART 5 DROIT A L'IMAGE :

Sauf avis contraire, Cathy peut utiliser les photographies et films réalisés sur lesquels figure l'élève dans le cadre de ses cours de danse et/ou spectacles en vue d'une diffusion sur les sites internet de Cathy, ses pages FaceBook ou dans la presse.

ART 6 MODALITES ET PAIEMENTS DES COURS :

Lors de l'inscription, merci de fournir :

- Un certificat médical de non contre indication à la pratique de la danse pour les nouveaux élèves majeurs
- Pour les élèves mineurs et les anciens élèves majeurs, un questionnaire de santé en annexe devra être remis (**en fonction des réponses données, il faudra peut-être fournir un certificat médical récent**).
- La fiche d'inscription administrative ainsi que le questionnaire médical, qui devront être approuvés et signés
- **Le dépôt des versements libellés au nom de Catherine Ochoa est demandé pour l'année complète.**

2 cours d'essais sont possibles pour les nouveaux élèves.

Les changements de niveau d'un enfant se font uniquement sur proposition du professeur et en accord avec les parents : à âge égal, le niveau de chaque enfant est différent tant sur le plan technique qu'émotionnel.

Le professeur se réserve le droit de valider ou non la ré-inscription d'un ancien élève.

En cas d'absence d'un élève à un cours (maladie, déplacement professionnel, stage, etc ...), celui-ci n'est pas remboursable. L'élève peut rattraper le cours dans une autre école du professeur.

En cas d'intempéries ou de vigilances météorologiques le professeur se réserve le droit d'annuler les cours. Ces derniers ne sont ni remboursés ni rattrapés.

Une facture pourra être établie pour bénéficier des avantages de vos Comités d'Entreprises, dès règlement des cours
Les chèques seront encaissés comme suit : SEPTEMBRE / NOVEMBRE / FEVRIER et MAI.

Pour une question de sécurité il sera demandé d'inscrire le nom, prénom et numéro de téléphone lors du premier cours.

Des facilités de paiements sont possibles sur demande. En cas d'impayés Cathy peut refuser l'entrée du cours à l'élève, jusqu'à régularisation.

ADMINISTRATION / GESTION : Geneviève Aubry : gestion.ochoa@gmail.com